

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie, pour le territoire non organisé de Rivière-Bonjour, tenue le 27 novembre 2024 à 18 h 45 en la salle "Rivière-Bonjour" au sous-sol de l'Édifice de La Matanie**

**Présences**

Mme Josée Marquis, maire de Saint-Adelme  
Mme Marie-Claude Saucier, maire suppléant de Baie-des-Sables  
M. Gérald Beaulieu, maire de Baie-des-Sables et préfet  
M. Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg  
M. Michel Caron, maire de Saint-Ulric  
M. Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre  
M. Rémi Fortin, maire de Saint-René-de-Matane  
M. Bruno Fournier, maire de Grosses-Roches  
M. Eddy Métivier, maire de Matane  
M. Philippe Savard, maire de Sainte-Paule et préfet suppléant  
M. Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité

**Absences**

M. Mathieu Isabel, maire des Méchins

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Gérald Beaulieu, préfet et maire de Baie-des-Sables. Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Banville, est aussi présent. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance, constatation de l'avis de convocation et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires du TNO de Rivière-Bonjour pour l'exercice financier 2025
4. Période de questions
5. Fermeture de la séance

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

**RÉSOLUTION 646-11-24**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à l'appel des présences, les membres du conseil présents forment le quorum;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil de la MRC ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Marie-Claude Saucier et résolu à l'unanimité :

**D'adopter l'ordre du jour tel que proposé.**

**ADOPTÉE**

## RÉSOLUTION 647-11-24

### ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DU TNO DE RIVIÈRE-BONJOUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie doit procéder à l'adoption des prévisions budgétaires du territoire non organisé (TNO) de Rivière-Bonjour pour l'exercice financier 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdites prévisions budgétaires comportent des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 197 500 \$ pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 dont une somme de 2 520 \$ en amortissement des immobilisations;

**CONSIDÉRANT QUE** l'évaluation imposable du territoire non organisé est de 11 507 400 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

- a) Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- b) Une taxe foncière générale de 1,1500 \$ par 100 \$ d'évaluation de la valeur portée au rôle d'évaluation en vigueur est imposée et prélevée annuellement sur tout terrain, lot ou partie de lot avec toutes les constructions érigées, s'il y en a, et sur les biens-fonds ou immeubles incorporés auxdits fonds et définis à la *Loi sur la fiscalité municipale*;
- c) Le produit des taxes foncières est appliqué au paiement des dépenses du territoire non organisé (TNO) de Rivière-Bonjour d'après l'estimation budgétaire suivante :

#### **REVENUS**

* Taxe foncière générale (1,1500 \$/100 \$ évaluation)	132 335 \$
* Centre d'urgence 911	150 \$
* Compensation des terres publiques	34 247 \$
* Partage croissance de la TVQ	3 065 \$
* Péréquation	5 723 \$
* Imposition des droits	150 \$
* Amendes et pénalité	30 \$
* Revenus d'intérêts	1 000 \$
* Contribution du FRR volet 2	0 \$
* Revenus de location d'équipement	14 875 \$
* Redevances éoliennes	3 405 \$
* Amortissement des immobilisations	<u>2 520 \$</u>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>197 500 \$</b>

#### **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

* Administration générale	40 161 \$
* Évaluation	12 081 \$
* Sécurité publique	91 365 \$
* Sûreté du Québec	9 215 \$
* Transport	21 600 \$
* Hygiène du milieu	11 024 \$
* Aménagement, urbanisme et développement	9 534 \$
* Amortissement des immobilisations	<u>2 520 \$</u>
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>197 500 \$</b>

- d) Les taxes sont payées dans un délai de trente (30) jours après la transmission du compte;

e) Les taxes portent intérêts à un taux de 10 % l'an à compter de l'expiration du délai de trente (30) jours suivant la transmission du compte de taxes pour l'exercice financier 2025;

f) Le directeur général et greffier-trésorier est, par les présentes, autorisé à préparer immédiatement le rôle de perception de l'année 2025 et à y inscrire toutes les taxes dues et exigibles en vertu des règlements municipaux, et est autorisé à percevoir toutes ces taxes de la manière prévue par la Loi;

g) Le conseil de la MRC de La Matanie est autorisé à transférer à d'autres postes budgétaires l'excédent de certains postes.

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

### **RÉSOLUTION 648-11-24**

### **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

---

Le préfet,  
Gérald Beaulieu

(signé)

---

Le directeur général et greffier-trésorier,  
Olivier Banville, urb.

*Je, soussigné, Gérald Beaulieu, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

(signé)

---

*Le préfet,  
Gérald Beaulieu*